



Femmes et milieu carcéral

La France compte 2380 femmes détenues (au 01/02/2024), soit 3,4 % à peine des personnes incarcérées. Ce pourcentage est stable, tout comme est stable le fait que leurs conditions de détention soient indignes. En outre, elles sont souvent « oubliées » car leur conjoint vient rarement les voir et ne leur amène pas leurs enfants, il ne leur téléphone pas, ne leur écrit pas. Le jugement familial et social à leur égard est pire que pour les détenus hommes, les enfermant, de fait, dans un cercle de honte et de solitude extrême.

Le point commun de toutes ces femmes est une vie de sévices et de souffrances, souvent ancrées dans leur enfance. Quasiment 100 % d'entre elles ont vécu des violences conjugales, et un certain nombre a subi des situations d'exploitation sexuelle.

La majorité des femmes partent en maisons d'arrêt pour de la petite délinquance (drogue, vol, bagarre). Certaines, qui viennent de pays sud-américains ou de Guyane ont été contraintes, du fait de leur trop grande précarité, de devenir des mules pour transporter de la drogue.

Concernant les lourdes peines, les femmes qui ont tué leur conjoint sont plus lourdement condamnées que les hommes qui tuent leur conjointe (15 à 20 ans de peine pour une femme, contre 7 ans, en moyenne pour un homme). Il n'est souvent pas pris en compte que, pour la moitié d'entre elles, elles ont subi des années de violences conjugales. Environ 20 % des homicides conjugaux sont commis par des femmes. Celles-ci représentent 21,5 % des condamnées parmi les femmes détenues, contre 9,6 % des détenus dans les prisons pour hommes.

En France, il n'y a que deux prisons réservées aux femmes : la maison d'arrêt de Versailles et le centre pénitentiaire de Rennes, qui est le plus grand d'Europe. Cependant, 59 quartiers de femmes existent au cœur des prisons pour hommes. La surpopulation y est souvent de mise chez les femmes comme chez les hommes. Ne pouvant se mêler aux hommes, elles ont un accès très limité aux locaux collectifs : salles de soins, de travail, d'activités sportives et socioculturelles, ce qui entraîne un impact fort sur leur moral.

Les détenues sont surveillées par des femmes, mais les gradés des quartiers des femmes sont souvent des hommes. La surveillance est plus exigeante envers elles sur le vocabulaire qu'elles emploient, leur apparence qui doit être humble (ni trop féminine, ni trop masculine). Elle les ramène à leur « place de femme » : soumission, vie domestique et maternité.

Dès qu'une femme est en garde à vue, il lui est demandé si elle souhaite faire un test de grossesse et si elle est enceinte, sa situation ayant parfois un impact sur la décision judiciaire. Depuis la loi du 14 août 2014, il est interdit de menotter une femme lors de son accouchement. Il existe des établissements pénitentiaires pour les femmes enceintes incarcérées, avec des unités de nurseries aménagées pour elles et leur bébé. Elles peuvent garder leur enfant auprès d'elle jusqu'aux 18 mois du petit. 4,3 % des places pour femmes en prison, sont réservées aux mères avec enfants.



Photographie : Grayscale - Pixabay

+ d'infos : <https://oip.org/decrypter/thematiques/femmes-detenues/>

plus <https://oip.org/analyse/femmes-detenues-les-oubliees/>

& [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-02/reco411_grossesse_vulnerabilite_fiche_milieu_carceral_cd_2024_01_11_vd.pdf)

[02/reco411_grossesse_vulnerabilite_fiche_milieu_carceral_cd_2024_01_11_vd.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-02/reco411_grossesse_vulnerabilite_fiche_milieu_carceral_cd_2024_01_11_vd.pdf)

À écouter : <https://www.francebleu.fr/emissions/c-est-la-vie/marie-annick-trente-ans-a-la-prison-pour-femmes-de-rennes-1553470>

À lire : <https://www.tallandier.com/livre/au-coeur-de-la-prison-des-femmes/>